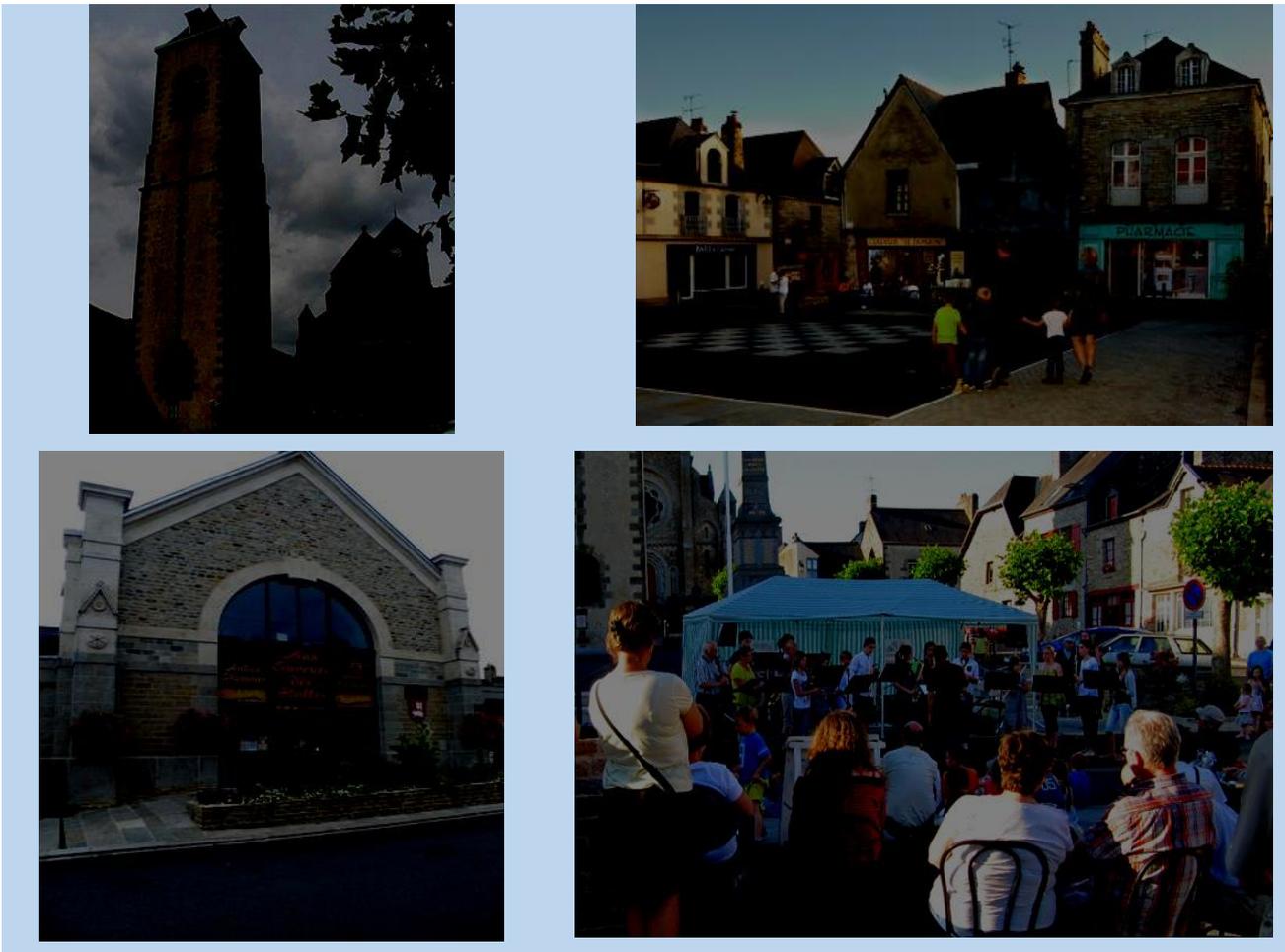


Revitalisation du centre-ville



Avis du conseil des sages

Janvier 2016

Sommaire

La commande	page 3
Méthodologie et Principes	page 4
Le contexte	page 5
Inventaire de l'existant	page 7
Constat des besoins	page 9
Préconisations	page 10
Conclusion	page 17
Annexe	page 18

La commande passée au Conseil des Sages

La présence d'un centre-ville animé est indispensable à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique local. C'est un enjeu majeur pour la commune. La dégradation de certains bâtis, la fermeture de commerces, les difficultés d'accessibilité aux services de proximité sont autant de problématiques qui se posent.

Il est aujourd'hui nécessaire de revitaliser ces espaces bâtis et non bâtis qui occupent une fonction de centralité en termes d'espaces publics, d'habitats, de logements, de services, de commerces, d'équipements, d'animations historiques et culturelles, d'événements, et ce au bénéfice de la cité toute entière.

Le conseil des sages s'interrogera sur les principaux leviers à actionner, les stratégies et priorités. De même il s'efforcera de répondre à des questions telles que :

- œ comment repenser un cadre de vie qui s'harmonise avec les modes de vie actuels ?
- œ quel partage entre le développement des activités économiques et des activités résidentielles ?
- œ comment concilier patrimoine et habitat ?

Le conseil des sages apportera 2 types de préconisations :

- œ des préconisations pour le développement durable de commerces/d'activités commerciales qui valorisent les circuits courts notamment pour les produits agricoles ;
- œ des préconisations de liens et d'accroches dès l'entrée de ville pour donner l'envie de découvrir le centre-ville.

Méthodologie et principes ayant présidé à la réflexion

La détermination d'un champ lexical commun a été immédiatement actée. Nous ne parlerons pas de centre-bourg mais de centre-ville. Cette appellation fait à la fois référence à l'histoire de Saint Aubin du Cormier (franchises accordées aux habitants par Pierre de Dreux) et elle renvoie une image plus dynamique, plus moderne et plus positive.

Le champ géographique de la réflexion sera l'hyper-centre, c'est-à-dire la place Alexandre Veillard et les rues adjacentes qui y conduisent, constitutives du cœur de ville. Toutefois il ne sera pas fait abstraction des zones limitrophes (mairie, champ de foire, parc, étang) qui agissent sur ce cœur de ville.

La réflexion intégrera autant ce faire que peut les problématiques de circulation (rapports automobiles/cycles/piétons, cheminements, stationnement...) ainsi que celles de la signalétique (comment amener les gens au centre-ville).

Pour mener à bien sa réflexion, le groupe s'est appuyé à la fois sur les expériences, attentes et apports de chacun en les mettant en commun, sur les informations remontant de la population grâce aux contacts individuels et enfin en prenant date avec le président de l'U.C.I.A (Union des Commerçants, Industriels et Artisans) du Pays de Saint Aubin du Cormier afin d'avoir le point de vue des acteurs.

Deux principes ont régulé notre réflexion.

D'une part, la réflexion s'inscrit dans la réflexion globale menée par la municipalité autour de 3 projets fédérateurs : l'aménagement des abords de l'étang, la revalorisation du Parc et l'aménagement de l'entrée de ville.

Il n'est pas concevable de penser un schéma d'organisation qui fasse abstraction des études en cours sauf à ce que les choses deviennent contradictoires. La revitalisation du centre-ville est dialectiquement liée aux autres projets tout comme ceux-ci interagiront sur celle-ci.

De même, penser la revitalisation du centre-ville, c'est aussi prendre en compte des réflexions connexes telles que le schéma de circulation, les circulations douces, le stationnement... Ces points feront l'objet d'une réflexion complémentaire ultérieure.

D'autre part, la réflexion est prospective. Elle s'inscrit dans le développement de l'essor de Saint Aubin du Cormier. La réflexion ne peut se limiter au seul constat et à la préconisation de solutions économiques à court terme. La réflexion doit englober tous les champs du développement de la ville : économique, touristique, culturel et humain et l'inscrire dans le temps.

Les propositions qui seront faites porteront à la fois sur les champs économiques mais aussi sur les champs de l'événementiel, du tourisme et du culturel.

Le contexte

A la différence de beaucoup de centres-villes, Saint Aubin du Cormier ne connaît pas de réelle désaffection en terme d'habitat non plus qu'en terme d'activité économique.

En effet, d'un point de vue humain, le centre-ville ne s'est pas désertifié ni sclérosé du point de vue sociologique. L'habitat résidentiel y est important, il concerne toutes les tranches d'âges ainsi qu'une répartition sociale plutôt équilibrée.

Du point de vue économique, le tissu commercial est encore assez dense malgré un nombre certain de cellules commerciales désaffectées. 7 locaux



commerciaux appartenant à des propriétaires privés sont actuellement vacants.

Les activités sont variées et dynamiques, même si certains acteurs peuvent souffrir. Pour ce qui est des services, le centre-ville offre une palette intéressante allant de la santé (médecins, infirmières) aux banques et services publics en passant par des services à la personne (ADMR). Les agences bancaires peuvent être un vecteur de dynamisme pour le commerce saint aubinais. En maintenant des activités

bancaires non dématérialisées, elles engendrent des mouvements de personnes, potentiels clients pour les autres commerces...

Le caractère résidentiel du centre et l'activité commerciale imposent le maintien d'un accès voiture et d'un stationnement. Celui-ci doit être limité dans le temps pour ce qui est du commerce. Il doit être identifié au sol notamment dans les rues constituant des zones de rencontre. Pour ce qui est du stationnement résidentiel, une étude approfondie devra être menée.

Au cœur de la ville se déroule le marché hebdomadaire du Jeudi qui contribue à l'animation de la cité. Marché certes modeste quant au nombre d'exposants mais ceux-ci jouent un rôle de complémentarité avec le commerce local, qui depuis peu a adapté ses horaires à ceux du marché.

Toutefois le dynamisme commercial réel ne doit pas masquer les fragilités voire les difficultés, telles la prédominance de la restauration qui crée un déséquilibre, ou bien encore l'âge de quelques-uns des acteurs sans qu'il soit prévu de relève envisageable. Le problème du remplacement se posera donc à plus ou moins long terme.

Le centre-ville, certains jours, dimanches et fériés, en dehors de manifestations ponctuelles, demeure plutôt calme voire, certains dimanches après-midis et soirs, totalement désert. Un potentiel réel lié à l'environnement historique et touristique est négligé : l'étang, le château qui attirent du monde, ne semblent pas avoir de retombées directes sur l'activité et la vie économique du cœur de Saint Aubin.

Le contexte n'est cependant en rien figé, il est évolutif. Ainsi entre le début de nos travaux et la rédaction de ce document, le cœur de ville a vu l'installation de 2 nouvelles enseignes commerciales. De même un local « commercial », l'ancien cinéma, a changé de propriétaire sans qu'il y ait à ce jour de projet clairement défini de son devenir.

Inventaire de l'existant

Si le tissu commercial est conséquent, il n'en demeure pas moins déséquilibré comme l'atteste l'inventaire ci-dessous :



Deux types d'activités dominant et il ne semble pas nécessaire de les développer plus : d'une part, la restauration avec 5 + (1)¹ restaurants et pizzerias ; d'autre part, la coiffure avec 3 salons.

Le marché hebdomadaire est constitué de commerçants complémentaires au commerce local ou faisant doublon mais dans un champ de produits à prix et qualité différents. Le marché contribue à la dynamique commerciale du centre-ville.

¹(1) Commerces situés aux abords immédiats sans être dans l'aire même de l'hyper-centre, mais qui interagissent avec le centre-ville

Une structure communale, dite la Maison Thomas ou Trait d'Union, offre différents types de salles à destination d'associations. Elle a toute sa place dans l'inventaire car elle draine un certain public.

Force est de constater une déficience certaine de la signalétique interne à la ville. Quand on rentre dans Saint Aubin, rien n'indique le centre et quand on arrive au champ de foire, rien ne guide les pas du visiteur vers le cœur de ville. Et le touriste ou le promeneur qui aurait atteint l'étang peut tout à fait faire l'impasse d'une visite au cœur de ville....

→ A noter aussi l'existence de moments festifs (courses à pieds caritatives, fête de la musique...) qui, tout en constituant une animation culturelle ou citoyenne du cœur de ville contribue à l'activité économique.

Constat des besoins

Il est apparu au groupe un besoin criant, celui de disposer d'un marchand de fruits et primeurs, besoin qui a été satisfait depuis le début des travaux du groupe.

Autre commerce dont le manque est criant même si les commerçants locaux apportent une solution partielle. Fait défaut un **commerce du quotidien de type supérette, « épicerie générale »** qui permet de se procurer ce dont on a besoin sans devoir se rendre à la zone commerciale. Dans le même ordre d'idée, apparaît un besoin crucial sur la commune d'un **professionnel de l'électroménager** (vente et réparation). Ce vide amène les habitants à devoir se déplacer sur Liffré, Rennes ou Fougères, ce que démontre l'enquête récente sur le bassin de vie.

Spontanément le groupe a pensé à **deux commerces multi-services** : cordonnerie, clés-minute, petit travaux d'imprimerie... pour l'un et service de retouches et couture, complémentaire du commerce de vêtement pour l'autre.

Dans les besoins de commerces qui semblent porteurs d'avenir, il y a les **commerces de niches, les commerces de produits qualitatifs**. Il serait ainsi utile de disposer d'un magasin de vêtements profilés tel une « jeanerie » ou bien encore un magasin de produits ciblés tels le vêtement de la petite enfance à la pré-adolescence.

Le groupe de travail s'est aussi fait l'écho d'une certaine demande d'un second marché le dimanche. Ce marché pour être viable ne devra pas offrir le même type de produits que celui du jeudi. Il pourrait être **fédéré autour du marchand d'huîtres et proposer des produits de bouche** tels plats préparés, poulets rôtis, etc. Il s'inscrirait en complémentarité des commerces traditionnellement ouverts le dimanche (boulangerie). Il aurait aussi toute sa place sur la place Alexandre Veillard

Bien que ne relevant pas de son champ direct de réflexion, le groupe fait le constat de **l'absence, dommageable** pour ne pas dire dramatique, **d'accueil hôtelier**. Il y a là un besoin fondamental. Le déficit complet d'accueil hôtelier est un frein au développement touristique de Saint Aubin. Nous ne pouvons à ce jour considérer le gîte situé rue de l'Etang ou bien encore le camping comme des réponses aux besoins. La potentielle ouverture d'un Relais et Château sur Mézières n'est en rien une réponse. Ce serait même un frein sachant que ce type d'hostellerie fait gîte et coucher et immobilise ses clients.

Cette situation est contre-productive et ce d'autant plus que la municipalité affiche sa volonté de s'appuyer sur l'attrait touristique de Saint Aubin du Cormier pour promouvoir la ville et favoriser le développement économique.

Dans le même ordre d'idée, hors de son champ direct de réflexion et concernant l'aménagement de l'étang, le groupe pense qu'il serait intéressant que soit créé dans les locaux appartenant à la commune un point restauration de type « **guinguette** », dans le Jardin d'Odile, pour accueillir et restaurer les promeneurs des dimanches et vacances sachant que trop souvent les lieux d'accueil du centre sont alors fermés.

Les préconisations du conseil des sages

Les préconisations sont diverses et certaines auront des incidences bénéfiques sur d'autres secteurs de la vie de la commune. La liste des préconisations n'est pas exhaustive, elle sera certainement enrichie par la poursuite de la réflexion du conseil des sages sur le volet circulation douce.

Préconisation N° 1 : Préserver l'existant et accompagner les évolutions du commerce local.

Le commerce local demeure dynamique, il s'agit de faire en sorte qu'il le reste. Pour ce faire il semblerait utile de créer l'émulation en associant les commerçants à la définition de la politique économique de la ville, notamment dans le volet tourisme, mais aussi en les associant à des manifestations ponctuelles. Il s'agit aussi d'accompagner l'évolution du commerce local en renforçant les liens avec l'U.C.I.A. voire d'élaborer une politique incitative qui favorise à terme des implantations en centre-ville.

→ exemple : évolution ou non du statut des locaux à vocation commerciale, préemption de locaux en vue de l'installation de futurs commerçants, accompagnement technique lors de rénovations²...

A cet effet, il pourrait être utile de mettre en place un **conseil économique local**, associant à la fois des élus, des représentants du monde socio-économique de la commune et des chambres consulaires. Sa raison d'être serait d'**être en éveil permanent sur l'évolution de l'économie locale pour être en capacité d'anticiper**. Il pourrait aussi jouer un rôle de régulation des prix de location des surfaces commerciales, aujourd'hui jugés exorbitants pour certaines d'entre elles.

→ exemple : ce conseil pourrait réfléchir et opérationnaliser une utilisation optimum de la Maison Thomas. Cette structure peut contribuer à la revitalisation en mettant à disposition de publics extérieurs des espaces pour de **mini-séminaires**. Ces activités pourraient faire appel à des services fournis par les commerçants (pots d'accueil, restauration, collation...). Le Trait d'Union pourrait aussi accueillir, sans rentrer en opposition avec le bâtiment blanc intercommunal, **des « start-up » ou micro-entreprises en quête de locaux pour des durées courtes**.

²La question se posera forcément en raison du classement récent de l'église à l'inventaire des Monuments Historiques. Ce classement va générer des contraintes supplémentaires réelles pour les travaux futurs de rénovation voire d'installation.

Préconisation N° 2 : Mettre en place une signalétique attractive intégrant le cœur de ville.

Dès lors qu'est affichée la volonté de promouvoir le tourisme en réaménageant les abords de l'étang en liaison avec le projet départemental pour le château, il faut intégrer le centre-ville dans cette promotion.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre une **signalétique informative et directionnelle** afin que toute personne venant à Saint Aubin sache dès l'entrée au rond-point ce qu'elle va trouver et où elle va le trouver. Venue pour voir l'étang et le château, elle doit savoir où elle peut se restaurer ou bien encore trouver des cartes postales...

La signalétique mise en place, notamment celle pour les zones de rencontre (20km/h), doit être attractive en affirmant clairement la sécurisation des piétons, en particulier des enfants qui ne manqueront pas de venir se perdre dans le labyrinthe de la Place Veillard...

La commune doit investir dans le **fer de lance** de la signalétique et outil incontournable de la communication, un **panneau à affichage déroulant**. Il y a pour une ville comme Saint Aubin un manque réel de ce moyen d'information. Non seulement il permet d'informer, en temps réel, la population d'animations se déroulant sur la ville mais il est pour le visiteur une image de la vie communale. Il semble donc indispensable que Saint Aubin en soit doté.

Préconisation N° 3 : Mettre en place une politique de communication.

La revitalisation du centre-ville passe comme pour la promotion de Saint Aubin par la mise en œuvre d'une **politique de communication**. Il est indispensable que Saint Aubin promeuve son centre-ville, à la fois **en développant un volet promotion du commerce et un volet promotion du tourisme**.

Un employé communal pourrait dans sa fiche de poste avoir la charge de mettre en œuvre le **référencement** de Saint Aubin dans différents réseaux (camping-caravaning, gîtes et chambres d'hôtes, CCI...) Il pourrait être judicieux de confier à **un élu municipal la charge d'élaborer cette politique de communication en collaboration avec les différents acteurs du terrain**.

➔ Pour illustrer notre propos : il y a au Conseil Régional une personne qui « vend » la Bretagne aux entreprises, la même organisation existe au Conseil Départemental pour l'Ille et Vilaine..., l'idée est de dupliquer ce genre d'initiative au niveau de la commune... à son échelle et en tenant compte de ses moyens !

Préconisation N°4 : Doter la commune d'un Office du Tourisme ou d'un Syndicat d'Initiative.

Il est devenu évident au cours de notre réflexion qu'il manquait un acteur essentiel au développement du centre-ville. Il manquait **un outil de promotion, un Office du Tourisme ou un Syndicat d'Initiative.**

La promotion économique et commerciale du centre-ville passe obligatoirement par la promotion du tourisme compte tenu des atouts de la ville (château, étang, landes de la Rencontre, bois, campagne³...). Pour ce faire, il est indispensable qu'il y ait une structure d'accueil et de promotion. Cette structure pourrait à la fois accueillir physiquement mais aussi accomplir en amont tout ce qui est utile à la tenue d'une saison touristique (brochures, recensement des activités offertes sur le territoire, réservations...).

Cet espace pourrait être installé dans les bâtiments communaux rénovés de la place Alexandre Veillard. Au cœur de la ville, il deviendrait vite un lieu de passage obligé.

L'étang et le château, fleurons du tourisme local, entraîneront des visiteurs vers l'office du tourisme dès lors qu'une **signalétique** efficace existera. Ce Syndicat d'Initiative dirigera alors les visiteurs vers d'autres sites et dans un mouvement dialectique l'inverse se fera. Un Office ou Syndicat, selon le choix qui sera fait, non seulement **promeut le patrimoine culturel mais il peut aussi promouvoir les productions locales artisanales ou agricoles...** qui dépassent l'aire communale et s'étendent sur la Comonze voire sur d'autres collectivités...

La gestion de cet espace pourrait faire l'objet d'une mission confiée à un employé municipal qui l'intégrerait dans sa fiche de poste (en annexe fiche du poste dans la partie OdT ou SI) et ce peut être le même que celui qui deviendra promoteur communication (cf. préconisation N° 3).

→ En attendant l'ouverture du S.I., il serait fort utile au jour d'aujourd'hui de mettre en place une documentation qui renseigne les visiteurs sur ce que l'on peut trouver : histoire et patrimoine, plans de randonnées pédestres et/ou cyclistes, hébergements..... Documents mis à disposition du public à la mairie, dans les commerces, sur le site web...

³ Penser tourisme c'est penser à la fois Saint Aubin ville mais aussi les environs que constituent ComOnze et Pays de Liffré, on peut même imaginer une mutualisation future.

Préconisation N° 5 : Doter la commune d'un accueil hôtelier de qualité.

Il est important que la ville se dote de moyens pour accueillir les futurs touristes que la communication performante aura attirés en nos murs.

Il semble opportun que la commune profite de l'A84 pour ce faire. En effet, il n'y a pas, dans un rayon de 30 km, d'hébergement à proximité immédiate de l'autoroute. Il serait intéressant de faciliter **l'installation d'un hôtel**, d'un consortium hôtelier **n'offrant que le coucher**. L'hôte de passage sera alors contraint d'utiliser les services du centre-ville pour la restauration et à partir de là..., découvrir la ville, son château, son étang et plus si affinités.

Ainsi, il pourrait être judicieux que la municipalité achète ou préempte un terrain, à proximité de l'A84 ou dans une des 3 zones artisanales pour le rétrocéder à un investisseur qui construira un hôtel.

De même, compte tenu du développement attendu du tourisme, il semble important de **mettre en place une politique visant à développer l'accueil chez les particuliers, soit sous forme de chambre d'hôtes, soit sous forme de gîtes**.

Pour ce qui est de ce point, le développement des capacités d'accueil sur la commune, il semble difficile de compter sur les seules initiatives privées. L'initiative publique doit s'y substituer, créer les conditions objectives du développement et générer l'intérêt du privé pour l'opération.

Ainsi, il serait intéressant d'accompagner techniquement ou financièrement des propriétaires dont tout ou partie des logements sont vacants pour les transformer en chambres d'hôtes (opération ANAH).

En complément, il serait utile de repenser les équipements et les conditions d'accueil du camping municipal, notamment en proposant des structures adaptées à des séjours de plus longue durée et aussi en organisant l'accueil des camping-caristes.

Préconisation N° 6 : Doter Saint Aubin d'un événement identificateur et fédérateur

Saint Aubin a un potentiel réel en matière de tourisme, potentiel qui est plutôt **mal connu**, tant des habitants que des autres. Cette méconnaissance, dès lors qu'existera une structure comme un Syndicat d'Initiative sera battue en brèche.

Toutefois, il manquera encore un **élément de reconnaissance permettant une identification immédiate** de Saint Aubin du Cormier⁴. Il faut donc qu'au nom de Saint Aubin du Cormier soit associé un événement référent, tout comme lorsque on dit Bécherel on voit la Cité du livre, ou bien Vitré et la Mi-carême des Gais Lurons, Fougères et ses Angevines, Rennes et les Transmusicales...

Cet événement aura lieu dans le centre-ville. Il aura un côté **fédérateur** étant **ouvert à la fois aux professionnels et aux amateurs**. Il sera en quelque sorte un open qui accueillera aussi bien **des gens du cru que des gens de l'extérieur**. De plus il devra avoir lieu à un moment fort, clairement identifié à la notion de tourisme, de loisirs.

Le Conseil des Sages serait enclin à proposer la tenue d'un événement annuel. Un **Marché aux Fleurs**⁵, marché ouvert aux professionnels locaux et départementaux voire plus si affinités, mais aussi à des amateurs sous forme de bourse d'échange de plants par exemple. La date susceptible de convenir pourrait être le week-end de Pâques. Cette fin de semaine voit déferler les hordes de touristes.

→ exemple : Fourcès (32) bastide médiévale d'à peine 200 habitants voit déferler sur 3 jours plus de 30 000 visiteurs venant de Bordeaux, Toulouse, Agen..., qui se promènent, achètent, échangent des plantes et inaugurent la saison touristique du département. A savoir que c'est le comité local des fêtes en partenariat avec les 5 commerçants locaux qui montent l'opération devenue un incontournable en quelques années.

⁴ Sauf à reconstituer grandeur nature la bataille sur la lande de la Rencontre et à transformer Saint Aubin en Puy du Fou breton, mais nous doutons que nous en ayons les moyens.

⁵ Il y a eu, semble-t-il, avant la 1ère Guerre Mondiale, une manifestation autour des fleurs puisqu'on trouve des cartes postales représentant des cueilleurs de glaïeuls à l'étang avec la mention de fête des fleurs

Préconisation N° 7 : Intégrer l'Histoire dans le Présent, créer un espace muséal

Saint Aubin a une **histoire**, il en reste des traces notamment en centre-ville où à proximité immédiate. Toutefois cette histoire n'a pas été valorisée culturellement ou économiquement par les générations passées, pas plus que par les édiles d'alors.

Revitaliser le centre-ville passe par la création d'un **espace muséal** qui mettra en valeur l'histoire patrimoniale, à la fois de la ville et du château médiéval mais aussi plus récente l'histoire militaire avec le camp de la Lande d'Ouée.

Dans cet espace muséal pourront être présentées des pièces actuellement confiées au département et/ou prêtées par des particuliers mais aussi des pièces immatérielles comme des produits multi-média.

Conclusion

En conclusion, travailler à la revitalisation du centre-ville, c'est en partant de l'existant, un centre-ville habité où coexistent des commerces qui ne périssent pas, lancer différentes initiatives dont certaines seront immédiates et d'autres s'inscriront dans un plan pluriannuel à court, moyen et plus long terme.

Revitaliser le centre-ville, c'est coordonner ce nouvel essor avec les rénovations existantes tel l'aménagement des pourtours de l'étang ou bien celui du Parc.

Revitaliser le centre-ville, c'est inscrire cet espace physique dans un plan de circulation qui devienne de plus en plus douce par limitation des véhicules automobiles et aménagement d'espaces de rencontre.

Enfin la revitalisation du centre-ville passe obligatoirement par son intégration dans la politique de communication pour le développement économique et culturel de la ville notamment dans le volet tourisme de cette politique.

Fiche de poste

Agent d'accueil en syndicat d'initiative

RAISON D'ÊTRE

L'agent d'accueil en Syndicat d'Initiative est un acteur essentiel dans le déploiement de la politique de la municipalité en faveur du développement du tourisme local. Première personne rencontrée par les visiteurs de la commune, il occupe un rôle d'information et de promotion de la commune de premier plan. Il participe à l'animation du centre-ville. Il contribue à être la vitrine du patrimoine matériel et immatériel de la commune.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS SOUHAITÉES

- sens du contact
- amabilité
- bonne connaissance des ressources et attraits touristiques locaux
- disponibilité
- bonne connaissance des partenaires locaux
- sens de l'organisation
- maîtrise des principaux logiciels de bureautique
- la maîtrise d'une langue vivante (anglais) serait un plus

MISSIONS

1- L'accueil

- accueil physique et téléphonique
- traitement des demandes d'information (courriers, mails, fax)
- gestion et animation de l'espace accueil : rangement, propreté, réapprovisionnement des documentations et mise à jour de l'affichage, agencement de la vitrine des produits locaux, montage d'expositions ...

2- La gestion de l'information

- collecte des informations nécessaires à l'exercice de la mission par consultation des sites internet, auprès des partenaires et acteurs locaux et territoriaux (Union locale du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, associations, Espace Bel Air, Médiathèque, autres offices du tourisme de proximité, conseil départemental...)

- tenue de la revue de presse
- gestion de la photothèque et la vidéothèque
- mise en valeur de l'information pour diffusion auprès du grand public via le site internet de la commune, les tableaux d'affichage, des écrans vidéo...

3- La promotion et la communication

- contribution à la préparation de dossiers techniques pour les actions de promotion de la commune
- contribution à l'élaboration de plaquettes et de guides d'accueil
- contribution à l'organisation d'événements locaux
- contribution à la rédaction du bulletin d'information de la commune
- contribution à la promotion des événements culturels locaux (y compris la gestion des réservations, de la billetterie)
- représentation du syndicat d'initiative dans des salons professionnels ou grand public
- contribution à la promotion des produits locaux

4- La coordination des acteurs locaux

- contribution à l'animation du partenariat local entre les différents acteurs du développement touristique et culturel
- contribution au renforcement des relations entre le syndicat d'initiative et les acteurs locaux
- remontée des informations concernant les fêtes et manifestations

5- Les activités administratives

Au titre de ses activités complémentaires :

- participation aux activités du secrétariat de mairie
- gestion des réservations des salles et espaces communaux
- préparation des courriers et invitations concernant les événements locaux
- gestion du site internet de la mairie
- gestion du camping
- et autres activités inhérentes aux fonctions d'un agent communal